

14ème législature

Question N° : 99595	De M. René Rouquet (Socialiste, écologiste et républicain - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture et communication		Ministère attributaire > Travail
Rubrique > presse et livres	Tête d'analyse > édition	Analyse > correcteurs. rémunération.
Question publiée au JO le : 04/10/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur les difficultés que rencontrent les correcteurs dans le milieu de l'édition. En effet leurs conditions de travail sont souvent précaires : travailleurs à domicile, leurs rémunérations sont trop fluctuantes et imprévisibles car ils n'ont aucune garantie du nombre d'heures travaillées qu'ils feront chaque mois et car la Convention nationale de l'édition n'impose aucune salaire mensuel minimum aux employeurs. Il voudrait savoir quelles sont les solutions envisagées pour mettre un terme à cette injustice de traitement et pour valoriser ce métier essentiel, vecteur de l'exception culturelle française.